

Mettre en place un milieu de travail sain, ensemble

PILIRIQATIGIITTA



Accès à la justice Prévention du harcèlement

La violence fondée sur le genre est un problème très important dans tout le Nunavut, tant sur le lieu de travail qu'à la maison. Près des deux tiers des victimes signalées à la police au Nunavut en 2016 étaient des femmes, ce qui représente le pourcentage le plus élevé parmi les différentes administrations du Canada. En outre, 95 % des victimes d'infractions sexuelles sont des femmes. Le sujet du harcèlement sexuel et de la violence en milieu de travail a attiré l'attention d'un nombre de plus en plus élevé d'organisations établies, y compris le gouvernement territorial.

En septembre 2019, le Barreau du Nunavut a répondu à l'appel du ministère de la Justice (Canada) avec un projet visant à lutter contre *le harcèlement sexuel en milieu de travail et la violence fondée sur le genre au Nunavut*, un engagement de quatre ans à sensibiliser et à éduquer les Nunavummiut ainsi qu'à leur fournir des conseils juridiques gratuits.



CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

Entre le 29 octobre et le 22 novembre, le Barreau du Nunavut a consulté un certain nombre d'intervenants de diverses organisations non juridiques à Iqaluit et à Cape Dorset. Une deuxième série de consultations a eu lieu en août dernier avec les organisations communautaires qui desservent la population francophone. L'objectif des consultations était de solliciter le soutien des parties prenantes pour définir les besoins des Nunavummiut en matière de harcèlement en milieu de travail et d'obstacles à l'emploi. Au total, 22 consultations des intervenants ont été organisées soit en personne, soit sous forme de journées portes ouvertes dans les deux communautés.

PROCHAINES ÉTAPES

La prochaine étape consiste à organiser des ateliers d'ÉIJP sur tout le territoire, à fournir des outils connexes en langage simple et à fournir des conseils juridiques sommaires gratuits.

En octobre, le Barreau du Nunavut a dispensé à ses membres avocats une formation sur les ressources juridiques applicables ainsi qu'une formation tenant compte des traumatismes, basée sur les principes Inuit Qaujimagatuqangit.

Les **ateliers d'ÉIJP** visent à éduquer les Nunavummiut sur la manière de créer des lieux de travail sains exempts de harcèlement sexuel et d'autres formes de harcèlement. Les ateliers d'ÉIJP sont divisés en trois modules, parmi lesquels les communautés peuvent choisir (d'un module jusqu'à trois modules). Chaque module dure environ 1 heure et 15 minutes.

MODULE 1 : Approches inuites et occidentales pour créer un lieu de travail sain

MODULE 2 : Lois qui traitent de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail

MODULE 3 : Politiques et procédures en matière de violence et de harcèlement au travail

Les **conseils juridiques gratuits** seront offerts à tous. Les personnes pourront rencontrer en privé un avocat qui leur donnera des conseils juridiques gratuits sur le harcèlement et d'autres questions liées au travail. Les réunions auront lieu soit après l'atelier, soit par téléphone dans les 30 jours suivant la tenue de l'atelier.

Les premiers ateliers auront lieu d'ici le 31 mars 2021

Les ateliers sont ouverts à tous les membres de la communauté. Le Barreau du Nunavut vise à ce que les deux premiers ateliers ait lieu d'ici le 31 mars 2021. Des dates supplémentaires seront déterminées en réponse aux restrictions liées à la COVID-19 et aux ordres émis par l'administrateur en chef de la santé publique du Nunavut.

Prochaines ressources en matière d'éducation et d'information juridique du public

Deux des ressources d'ÉIJP qui seront mises à disposition par voie électronique d'ici le mois de mars 2021, **trousse d'outils pour le lieu de travail pour employeurs** et une **trousse d'outils pour le lieu de travail pour fournisseurs de services**.

Les deux trousse contiendront : un livret de ressources pour employés qui fournira des informations sur ce qu'il faut faire s'ils sont victimes de harcèlement en milieu de travail et présentera des ressources de soutien; une fiche d'information destinée aux employeurs et décrivant les obligations des employeurs en matière de harcèlement sexuel en milieu de travail; une affiche qui définit clairement ce qu'est le harcèlement avec un « appel à l'action » et des informations sur ce qu'il faut faire et où aller si vous êtes victime de harcèlement en milieu de travail.

Pour la trousse d'outils pour le lieu de travail pour fournisseurs de services, une fiche d'information sur l'orientation sera incluse et fournira des informations sur les endroits où orienter les clients victimes de harcèlement au travail. Ces trousse d'outils seront distribuées directement aux organisations tout au long du deuxième trimestre de 2021.

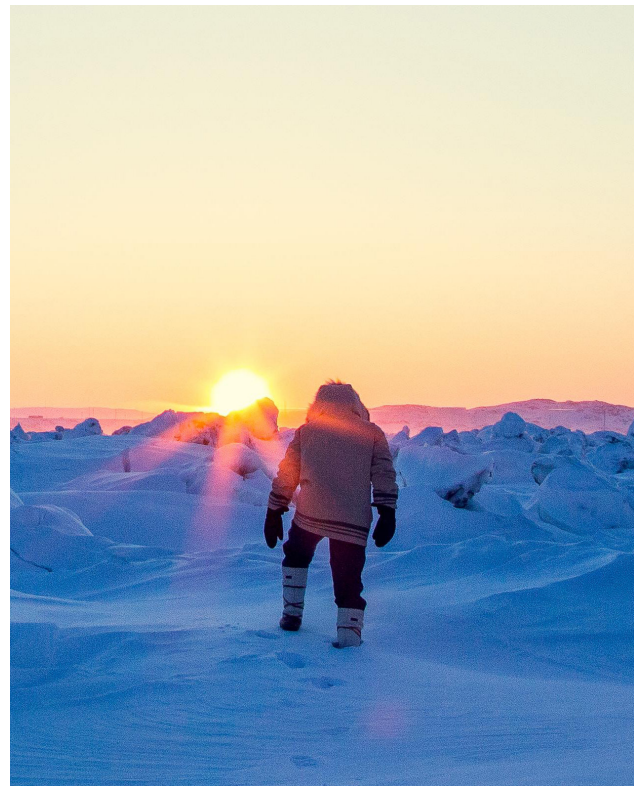
Une autre ressource d'ÉIJP développe actuellement une **série de courtes vidéos d'information** qui aideront les personnes à repérer le harcèlement, à comprendre ce qu'il faut faire en cas de harcèlement en milieu de travail et à fournir des ressources. Ces vidéos seront hébergées sur le site Web du Barreau du Nunavut, page Access to Legal Knowledge (A2K) et partagées lors des ateliers.

Soutien pour aider à la distribution de matériel

Le Barreau du Nunavut s'engage à distribuer cette précieuse ressource au plus grand nombre possible d'organisations et de Nunavummiut. Si votre organisation souhaite participer à la distribution, veuillez communiquer avec le Barreau du Nunavut à l'adresse ceo@lawsociety.nu.ca.

Si vous souhaitez accueillir notre équipe mobile dans votre communauté ou organisation, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions confirmer les dates et commencer à planifier.

Surveillez le prochain bulletin d'information en mars 2021. Les nouvelles ressources d'ÉIJP seront affichées sur la page A2K dès qu'elles seront confirmées.



N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des commentaires ou questions. Il nous tarde de visiter votre communauté et votre organisation dans un proche avenir.